Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260305-D4CM05032026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, Ludovic JOURDEN, LABARRE Magalie, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROPERS Manon, THOMAS Christian

Absent : ROLLAND Christophe

Secrétaire de séance : Aurélie QUEMENER-GUILLOU

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation : **20/02/2026**
Nombres absents : **1**	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : **13**	

4.Avenant n°2 au groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le SDE :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDE a proposé un avenant à la convention aux communes intéressées par l'achat groupé d'énergies afin de faire baisser le coût des consommations.
L'intérêt est évident pour les communes en termes de coût d'achat d'électricité.

Le marché de fourniture d'électricité actuellement en cours avec les fournisseurs Total Energies et Volterres arrive à échéance le 31/12/2026.

Afin d'anticiper les cours de marchés et pour prendre en compte le calendrier électoral, il est nécessaire de préparer les pièces de la consultation pour le marché subséquent de fourniture d'électricité pour la période 2027-2028 afin de pouvoir choisir un fournisseur avant les prochaines élections municipales de mars.

Pour cela, le SDE demande un état des lieux complet du parc communal qui sera concerné par ce nouveau marché, dont l'allotissement sera le suivant, conformément au choix du groupe de travail d'élus :
- Lot 1 : fourniture d'électricité standard - toutes puissances, tous sites
- Lot 2 : fourniture d'électricité 100% renouvelable à haute valeur environnementale (HVE) - toutes puissances, hors éclairage public.

Les documents demandés pour le recensement des sites concernés sur la commune ont été transmis au SDE début février.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260305-D4CM05032026-DE

Par ailleurs, lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie (en PJ) portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
D'AUTORISER Madame le Maire a signé l'avenant n°2 au groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le SDE.

Fait à TREGONNEAU, le 11 MAR. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Pour extrait conforme au registre,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Le secrétaire de séance,